

Extrait du Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

<http://senemag.free.fr>

Ousmane Ngom : Je suis très circonspect avec l'initiative européenne

- Monde -

Date de mise en ligne : lundi 23 juin 2008

Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

L ancien ministre sénégalais de l Intérieur, Ousmane Ngom, s est dit "très circonspect après le vote largement majoritaire, mercredi dernier à Strasbourg, les députés du Parlement européen adoptant un projet de directive relative aux normes et procédure communes applicables au retour des immigrants en séjour irrégulier.

Dakar, 23 juin (APS) Ce texte tend à favoriser le retour volontaire des immigrants illégaux et à établir des standards minimaux en matière de durée de rétention et d interdiction de retour, mais aussi des garanties juridiques. Il introduit une période de retour volontaire à un délai allant de sept à trente jours. La durée de rétention serait de six mois maximum, mais extensible de douze mois supplémentaires dans certains cas.

"Je suis très circonspect par rapport à cette initiative européenne. Elle est en retrait par rapport à ce qui se faisait dans plusieurs pays européens notamment en Espagne", a-t-il déclaré à la presse espagnole, lundi à Madrid. M. Ngom, actuel ministre des Mines, de l Industrie et des PME, animait un point de presse en marge du lancement de la Caravane des PME en Espagne.

Doutant de la pertinence de ce tour de boulon, il a souligné la coopération sénégal-hispanique. *"Nous avons considéré que notre coopération avec l Espagne était exemplaire et qu il fallait à la place des mesures sécuritaires, avoir une approche positive allant dans le sens d un développement solidaire parce que les mesures sécuritaires n ont jamais réglé totalement",* selon le ministre sénégalais.

"Nous espérons que l Espagne, malgré tout, va continuer à montrer son approche positive et humaine de ce drame qu est l immigration clandestine."

La directive devra être transposée dans les Etats membres dans les 24 mois après publication au journal officiel. Avant cela, les ministres doivent officialiser leur accord sur le texte au Conseil, en juillet.

La directive européenne va instaurer une approche en deux étapes : la décision de retour ouvre une période de "retour volontaire", qui peut être suivie d une "décision d éloignement", c est-à-dire d expulsion.

"Notre politique avec l Espagne a connu des succès incontestables", a-t-il souligné. "C est une filière qui marche, nous espérons qu elle va se développer et amener à tarir complètement la filière de l émigration clandestine."

Sur une période à cheval sur 2007/2008, 1000 jeunes sénégalais sont accueillis en Espagne dans le cadre de "la filière de l émigration légale". Quelque 4.000 immigrants sénégalais devront en bénéficier d ici 2010 afin d anéantir l émigration clandestine.

"L approche de la mise en place de projets de développement aussi bien au Sénégal qu en Espagne est la bonne qui a convaincu beaucoup de jeunes. Nous allons poursuivre dans cette direction", a indiqué le ministre.

Près 50.000 émigrés sénégalais sont installés en Espagne, selon une source consulaire.

Entre 1,5 et 2 millions d immigrants de divers pays gagnent chaque année légalement le territoire de l Union européenne. Le nombre de clandestins est estimé à huit millions par la Commission européenne, un chiffre cependant invérifiable. Plus de 200 000 immigrants illégaux ont été arrêtés dans l UE pendant la première moitié de 2007, mais moins de 90.000 ont été expulsés.

SAB

lire aussi sur www.cafebabel.com : **Des immigrants sans avenir aux
Canaries-<http://www.cafebabel.com/fre/article/25204/des-immigrants-sans-avenir-aux-iles-canaries.html>**